

**L'arrêt de paiement des Autorités fédérales
accable un nombre important d'entreprises de charges
financières**

Novembre 2006

Les autorités fédérales doivent être présentées comme exemple:

- Les Autorités sont considérées comme "mauvais payeur". L'année passée, la Cour des comptes a encore rappelé les Autorités à l'ordre à ce propos. L'European payment index place les Services Publics Fédéraux belges en bas de la liste, avec un délai de remboursement moyen de 75 jours (Intrum Justitia). A peine 2% des particuliers mettent 60 jours à régler leurs comptes, contre 52 % des Autorités fédérales (UNIZO).
- La situation est pressante:
 - En 2005 l'arrêt de paiement a été appliqué en décembre. Cette année en octobre.
 - En 2006, en prenant compte de tous les départements fédéraux, on atteint un chiffre de 659 millions d'euros qui ne peuvent être distribués. Beaucoup de factures resteront cette année impayées par cette demande de "sous-exploitation" des crédits. Les ministères doivent geler en moyenne 8% de leurs crédits prévus.
 - Les intérêts de retard (10% sur l'année) qui seront engendrés par les autorités pourraient s' élever à 10 millions d'euros (Unizo). Cet argent des impôts gaspillé équivaut pas moins de 370% des intérêts de retard de l'année passée. Les coûts totaux seront cependant beaucoup plus élevés:
 - L'effet de la politique d'entreprise des Autorités est donc partiellement freiné.
 - La croissance des entreprises est limitée et certaines entreprises feront faillite.
 - Des milliers d'entreprises seraient touchées par la mesure. On ne connaît cependant pas le nombre exact.

Selon Intrum Justitia, une faillite sur 4 est attribuée aux arriérés de paiement.

- Certaines entreprises devront patienter 4 à 5 mois afin d'obtenir leur argent. Cette période peut être surmontée par des moyens propres. Si l'entreprise ne dispose pas de moyens propres, elle devra faire appel à un crédit bancaire. Pour des périodes réduites, un crédit de caisse est souvent pris. Ce crédit est précisément cher en Belgique. La banque refuse parfois d'octroyer un crédit de caisse.
- Effet domino: certaines entreprises ne seront pas en mesure de payer leurs propres fournisseurs. L'attitude des Autorités mènera à un nombre plus élevé de mauvais payeurs.
- La santé financière des entreprises se dégrade à cause de ces arriérés de paiement. En raison de l'application de la règle de Bâle II, une entreprise moins saine obtiendra un rating plus mauvais auprès des banques, ce qui aura comme conséquence des charges bancaires plus élevées. Si le rating est trop mauvais, la banque refusera d'octroyer un crédit.
- Les fournisseurs des Autorités qui envoient déjà leurs factures en 2006 doivent par conséquent payer les 21% de TVA aux Autorités. Les autres contributions, telle que la Sécurité sociale, doivent également être payées.
- On constate finalement que la législation européenne concernant la lutte contre le retard de paiement (2002) dans un environnement Business-to-Business n'a toujours pas été ratifiée (AB) dans notre pays.

Sources:

- "Unizo protesteert tegen achterstallige betalingen door overheid", dans het Volk, 2/11/2006 (www.hetvolk.be).
- "Betalingsachterstand overheid nooit groter", dans het Volk, 2/11/2006 (www.hetvolk.be).
- "De staat licht op", dans het Volk, 2/11/2006 (www.hetvolk.be).
- "Duizenden bedrijven lijden onder belastingsstop overheid", dans de Standaard, 28/10/2006, p.8., Isabel Albers.
- "Overheid brengt met eenzijdige beslissing rond betalingstop van overheidsfacturen tot in februari 2007 bedrijven in financiële problemen", communiqué de presse sur www.intrum.be (Intrum Justitia).